

Réintégration après un congé parental

Après plus de six mois en congé parental à temps plein, vous perdez votre poste, et ce malgré nos protestations répétées et les problèmes de réintégration que cela pose.

Vous devez participer au mouvement intra si vous avez déjà réintégré en cours d'année scolaire ou si vous réintégrez au plus tard 1^{er} septembre 2019. Vous bénéficiez alors de **150 points sur tous les vœux**. Si vous réintégrez après cette date, ce n'est pas la peine de participer au mouvement intra car le rectorat vous considérera en affectation provisoire.

Le SNES-FSU demande que les collègues dans cette situation soient traités comme des mesures de carte scolaire.

Réintégration après un CLD ou un PACD/PALD

Votre situation médicale vous a fait perdre votre poste. En « compensation » vous aurez **1000 points sur les vœux « commune » non typés et 1000 points sur les vœux « groupements de communes » restrictifs ou non**. C'est un progrès à mettre au compte du SNES qui ne cesse de réclamer des améliorations dans la prise en compte des retours de congés maladie.

Mutation avec une situation médicale particulière

Vous pouvez faire un dossier si vous êtes reconnu travailleur handicapé ou au titre du dossier médical de l'enfant afin d'obtenir une bonification de **1000 points** sur les vœux larges non restreints (sauf cas exceptionnels après avis de la médecine de prévention). En effet, une RQTH ne donne pas droit automatiquement à 1000 pts.

Ces points peuvent se cumuler avec les 1000 pts de retour de CLD / PACD, ainsi qu'avec les points de mesure de carte scolaire. Les dossiers médicaux sont encore pris en compte pour les enfants, mais pour le conjoint ou pour vous-même, il faut être reconnu travailleur handicapé ou avoir déposé un dossier à la Maison du Handicap (mais si seule l'attestation de dépôt est fournie, le rectorat ne donnera pas forcément les 1000 points si la RQTH n'est pas actée par la MDPH). Tout comme à l'inter, **les personnels BOE** (bénéficiaires de l'obligation d'emploi : les personnels reconnus handicapés en grande partie) ont une **bonification de 100 points** sur tous les vœux. Cette bonification n'est pas cumulable avec les 1000 points de bonification de dossiers de priorités médicales mais est **cumulable avec la bonification carte scolaire**. Pour bénéficier des 100 points, il faudra détenir la reconnaissance de travailleur handicapé, le simple dépôt du dossier auprès de la MDPH ne sera pas suffisant.

Le groupe de travail du 5 février dernier relatif au mouvement intra 2019, a été l'occasion pour le SNES de réaffirmer une demande ancienne : que les retours de CLD ou de congé parental soient traités comme des mesures de carte scolaire. Initialement, le rectorat avait prévu – sous la contrainte ministérielle – de réduire les bonifications « Retour de CLD/PACD/PALD » et « Retour de congé parental » à 19.9 points, ces bonifications ne pouvant être supérieures à la plus faible des bonifications mentionnées dans les priorités légales. Le SNES, comme d'autres, est intervenu de façon claire et déterminée pour obtenir le maintien de des bonifications antérieures. Pour le mouvement intra 2019, les bonifications qui prévalaient jusqu'alors sont maintenues mais sans aucune certitude quant à leur maintien pour le mouvement intra 2020. Il nous faudra donc être vigilants sur ce point pour ne pas laisser passer une régression inacceptable pour nos collègues.

Révision d'affectation

Si vous n'avez pas obtenu de mutation ou si vous avez été nommé en extension, vous pouvez demander une révision d'affectation avant le 20 juin 2019. Le groupe de travail est prévu le 27 juin 2019. Elles sont rares : l'administration se réfugie derrière les nécessités du service. N'oubliez pas de nous adresser le double de votre demande. Les arguments retenus sont, pour l'essentiel, les situations familiales avec enfants en bas âge, avec une discrimination positive pour les femmes, et quelques situations médicales, mais il faut que le certificat soit précis et circonstancié. N'attendez pas la fin des mutations pour faire connaître une situation difficile.